y a un danger réel si le régime proposé à l'heure actuelle est mis en œuvre même en 1968, car les gens seront assurés, mais ne pourront obtenir de traitements suffisants, en raison de la pénurie de médecins et d'autre personnel requis pour dispenser les services médicaux. Notre amendement demande, en effet, qu'on prévoie d'abord adéquatement des recherches médicales suffisantes ainsi que la formation d'un nombre suffisant de médecins et d'autres effectifs médicaux avant d'adopter un régime national.

Le dernier point contenu dans notre amendement est celui-ici: qu'on prévoie immédiatement des services médicaux pour les personnes qui ne peuvent s'en procurer elles-mêmes pour des raisons d'ordre pécuniaire. Assurément, notre première responsabilité est de s'occuper de ceux qui ne peuvent se procurer eux-mêmes les services dont ils ont besoin. C'est un principe fondamental, lorsque le gouvernement s'immisce dans les domaines privés—c'est que le secteur privé n'a pas pris soin de ceux qui ne peuvent se procurer eux-mêmes ce dont ils ont besoin. Il est inutile que le gouvernement vienne en aide à ceux qui sont capables de se tirer d'affaire, surtout s'ils ne veulent pas de l'aide de

Je le répète, un grand nombre de travailleurs canadiens souscrivent déjà à des régimes privés d'assurance. Dans bien des cas, la prime est payée entièrement par l'employeur. Dans d'autres, l'employeur n'en paie que la moitié. Ces gens préfèrent souvent conserver leurs propres régimes. Pourquoi les forcer à participer à un régime du gouvernement dont ils n'ont pas besoin et, dans bien des cas, ne veulent pas?

Nous soutenons donc que le régime devrait s'appliquer immédiatement à ceux qui sont incapables de s'assurer. Les provinces ayant déjà institué leurs propres régimes ont sans doute prévu cette éventualité. En Colombie-Britannique, par exemple, la province paie 90 p. 100 des primes des personnes sans revenu imposable. Dans les cas où le revenu imposable est inférieur à \$1,000, la province paie la moitié de la prime. Si le gouvernement voulait accroître son aide aux provinces, celles-ci consentiraient volontiers à assurer non seulement les services médicaux, mais tous les services, y compris les soins ophtalmologiques et dentaires.

Il faudrait couvrir entièrement les frais de tous les soins médicaux que requièrent les nécessiteux. Il importe davantage de subvenir aux besoins des nécessiteux que de se borner à fournir des soins médicaux à tous les

Canadiens. Si nous admettons qu'il y a pénurie de personnel médical—d'après moi, le rapport Hall le démontre clairement—alors, au lieu de nous occuper d'abord de couvrir les frais médicaux de tous, nous devrions nous appliquer à assurer entièrement ceux qui n'ont pas les moyens de s'assurer.

J'espère que le gouvernement saura tenir compte des intentions dont s'inspire notre amendement. Nous sommes en faveur d'un régime national d'assurance et nous estimons que notre proposition, si elle est acceptée, permettra d'établir un régime plus efficace et plus équitable pour les Canadiens.

M. Walker: Le député a donné à entendre que le manque de médecins ou d'installations à l'heure actuelle empêchera l'établissement d'un régime universel de soins médicaux. A-t-il une idée du temps qu'il faudra pour remédier à cela?

M. Chatterton: D'après le rapport de la Commission Hall, il nous faudrait encore cinq facultés de médecine. Vous vous souvenez qu'on a soumis ce rapport en 1964. La création d'une faculté de médecine demande entre huit et dix ans. La Commission a fait également des recommandations pour augmenter le nombre des étudiants dans les facultés existantes. Selon moi, il incombe au gouvernement de préciser la situation actuelle et celle qui prévaudra dans cinq ans. Il est possible d'abréger le temps nécessaire à la création d'une faculté de médecine et aux études elles-mêmes. Rappelons que c'est seulement cette année qu'on a approuvé la Caisse d'aide à la santé, deux ans après le rapport Hall. C'est pourquoi je maintiens qu'il y aura, en 1968 encore, une grave pénurie de médecins.

L'expérience de l'Angleterre et de la Saskatchewan a prouvé que l'adoption du régime universel d'assurance frais médicaux multiplie le nombre de visites aux médecins. Il y aura donc pénurie de médecins et la qualité des services médicaux en souffrira. A mon avis, la situation deviendra pire si nous adoptons sous sa forme actuelle le régime proposé.

Je soutiens que le gouvernement devrait tout d'abord évaluer à fond la situation actuelle, deux ans après la publication du rapport Hall, de même que d'ici un an ou deux, et que la protection universelle devrait être retardée jusqu'à ce que le gouvernement soit convaincu que le personnel est suffisant pour répondre à tous les besoins raisonnables en matière de soins médicaux.